RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: E315CE0F-C83D-4E9F-83D7-8E650A256128

CMP HOLDING
Société par actions simplifiée au capital de 240 000 €
Siège social : 542, Route de l'Etang - ZI Lucinges
01370 TREFFORT CUISIAT
333 158 277 RCS BOURG EN BRESSE

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 16 JANVIER 2025

LES SOUSSIGNÉS :

- M. Michel PIROUX,
Demeurant : [redacted] TREFFORT [redacted]

- Mme Chantal PIROUX,
Demeurant : [redacted] TREFFORT [redacted]

- M. Cédric PIROUX,
Demeurant : [redacted]

- M. David PIROUX,
Demeurant : [redacted]

Détenant ensemble 15 000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée CMP HOLDING désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société CMP HOLDING et après avoir rappelé :

- qu'ils sont seuls associés de la société « CMP HOLDING »,

- que l'article 20 des statuts de la société prévoit que *« […] les décisions collectives des associés sont prises, au choix du Président, soit en Assemblée Générale réunie au siège social ou en tout autre lieu indiqué sur la convocation, soit par consultation par correspondance, soit par téléconférence téléphonique ou audiovisuelle. Elles peuvent aussi s'exprimer dans un acte authentique ou sous seings privés. Tous moyens de télécommunication peuvent être utilisés dans l'expression des décisions. »,*

- que les associés ont eu connaissance, dès avant ce jour, de tous les documents nécessaires à leur information et de la nature des décisions à prendre.

Décident à l'unanimité :

1°) De réduire le capital de 26 160 euros, pour le ramener de 240 000 euros à 213 840 euros, par voie de rachat de 1 635 actions de 16 euros de nominal chacune, au prix de 3 333,33 euros par action, appartenant à :

- Cédric PIROUX : pour 82 actions ;
- David PIROUX : pour 82 actions ;
- Michel PIROUX : pour 1 471 actions.



Docusign Envelope ID: E315CE0F-C83D-4E9F-83D7-8E650A256128

Etant précisé que l'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des actions rachetées sera imputé sur le compte « autres réserves ».

2°) Que cette réduction de capital est décidée sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux ou du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce, ou en cas d'oppositions valables, que celles-ci n'excèdent pas une somme de 26 160 euros.

3°) D'investir le Président des pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser et de constater le rachat et l'annulation du nombre d'actions ainsi décidé.

4°) Sous la condition suspensive visée précédemment et sous celle de la constatation, par le Président, du rachat et de l'annulation des 1 635 actions prévues ainsi que de la réduction corrélative du capital social, de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la façon suivante :

ARTICLE 6 – APPORTS

Il sera ajouté le paragraphe suivant :

« Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 janvier 2025, le capital social a été réduit à la somme de 213 840 € par voie de rachat et d'annulation de 1 635 actions. »

Le reste de l'article demeurera inchangé.

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

« Le capital social est fixé à ***DEUX CENT TREIZE MILLE HUIT CENT QUARANTE EUROS (213 840 €)****.*

Il est divisé en 13 365 actions de 16 euros chacune, de même catégorie, entièrement libérées.

Toutes les actions sont de même catégorie. »

5°) De conférer tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales ou réglementaires, notamment de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Monsieur Michel PIROUX

[redacted]

Madame Chantal PIROUX

[redacted]

Monsieur Cédric PIROUX

Signé par :

[redacted]

Monsieur David PIROUX

[redacted]